

# COMMUNE DE TALLOIRES-MONTMIN



## COMPTE-RENDU de la REUNION PUBLIQUE du CONSEIL MUNICIPAL du 24 mars 2016

L'an deux mille seize, le 24 mars, le Conseil Municipal de la commune de TALLOIRES-MONTMIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean FAVROT, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 18 mars 2016.

### **Présents :**

Jean FAVROT, Evelyne DURET, Philippe BETEND, Christine BOUVIER, Ludovic LAFLEUR, Raphaël LYARET, Daniel BOA, Robert TUGEND, Alain CARRERA, Sylvie DESBIOLLES, Stéphane DUCLOS, Mickaël GAMICHON, Bettina GARBEROGLIO, Claire GATELLET, Marcel MANIGLIER, Danielle ROCHET, Didier SARDA, José TRIGANCE, Chantal VAUTIER.

### **Procurations :**

Anne CONAN a donné procuration à Sylvie DESBIOLLES, Gérard ACHARD a donné procuration à Stéphane DUCLOS, N. CAREL-LAMARCA a donné procuration à Didier SARDA, Christiane MICHARD a donné procuration à Daniel BOA.

### **Excusés :**

Roselyne CHARREL, Martine LAVAL, Pierre BISE, François CHASSIGNEU, Bernard HOFFMANN, Philippe CUILLERY.

**Secrétaire :** Mickaël GAMICHON.

**Début de la séance :** 20 h 00.

***Le procès-verbal de la séance précédente du Conseil Municipal du 25 février 2016 est approuvé sans observation.***

## **Le Conseil Municipal,**

**EST INFORME** des décisions prises en matière de déclaration d'intention d'aliéner par Monsieur le Maire en application de la délibération n° 5/2016 du 5 janvier 2016 portant diverses délégations du Conseil Municipal au Maire (Art. L 2122-22 du CGCT) :

### **Non préemptions**

- \* D.I.A n° 10/2016 U parcelles n° 858 ; 930 - section D - lieu-dit « Vérel » et « 105 B chemin de Vérel »,
- \* D.I.A n° 11/2016 U parcelles n° 974 ; 991 et 993 - section D - lieu-dit « La Conçaz »,
- \* D.I.A n° 12/2016 U parcelle n° 348 – section AI – lieu-dit « Les Granges ».

### **N° 27/2016**

**OBJET : Approbation du compte de gestion 2015 – budget général - Talloires -**

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que ce compte de gestion est en parfaite concordance avec le compte administratif 2015 :

- 1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2015 au 31 Décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote à scrutin public, à l'unanimité ,**

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget général dressé pour l'exercice 2015 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

**N° 27b/2016****OBJET : Compte de gestion 2015 – budget de l'eau - Talloires -**

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que ce compte de gestion est en parfaite concordance avec le compte administratif 2015 :

- 1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2015 au 31 Décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote à scrutin public, A l'unanimité,***

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget de l'eau dressé pour l'exercice 2015 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

**N° 27c/2016****OBJET : Approbation du compte de gestion 2015 – budget « bois et forêts » Talloires -**

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que ce compte de gestion est en parfaite concordance avec le compte administratif 2015 :

1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2015 au 31 Décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote à scrutin public, à l'unanimité,***

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget « Bois et forêts » dressé pour l'exercice 2015 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

**N° 28/2016**

**OBJET : Approbation du compte de gestion 2015 – budget général - Montmin**

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que ce compte de gestion est en parfaite concordance avec le compte administratif 2015 :

1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2015 au 31 Décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote à scrutin public, à l'unanimité,***

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget général dressé pour l'exercice 2015 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

**N° 28b/2016****OBJET : Compte de gestion 2015 – Budget de l'eau - Montmin**

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que ce compte de gestion est en parfaite concordance avec le compte administratif 2015 :

- 1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2015 au 31 Décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote à scrutin public, A l'unanimité,***

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget de l'eau dressé pour l'exercice 2015 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

**N° 28c/2016****OBJET : Approbation compte de gestion 2015 – Budget « bois et forêts » Montmin –**

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que ce compte de gestion est en parfaite concordance avec le compte administratif 2015 :

*Talloires-Montmin séance du Conseil Municipal du 24 mars 2016*

1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2015 au 31 Décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote à scrutin public, à l'unanimité ,**

**- DECLARE** que le compte de gestion du budget « Bois et forêts » dressé pour l'exercice 2015 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

**Conformément à la réglementation et avant de délibérer sur l'examen des comptes administratifs, le Conseil Municipal désigne Mme Evelyne DURET pour présider la suite de la séance et Messieurs Jean FAVROT et Robert TUGEND sortent de la salle.**

**N° 29/2016**

**OBJET : Compte administratif 2015 – budget général – Talloires -**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme DURET Evelyne, Maire-Adjoint délibère sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Jean FAVROT, Maire de Talloires ( Monsieur Le Maire sort de séance pendant la présentation du compte administratif).

Mme DURET Evelyne précise que ce compte administratif correspond à l'arrêté des comptes de la Trésorerie Publique

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

1) **donne acte** de la présente faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		CUMULE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		400 612.15 €	626 395.70 €		626 395.70	400 612.15 €
Opérations de l'exercice	2 502 296.37 €	3 002 910.07 €	1 440 312.07 €	1 797 005.38 €	3 943 108.44 €	4 799 915.45 €
TOTAUX	2 502 296.37 €	3 403 522.22 €	2 066 707.77 €	1 797 005.38 €	4 569 004.14 €	5 200 527.60 €
Résultats de clôture		901 225.85 €	279 702.39 €			631 523.46 €

- 2) **constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs, avec indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux Crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) **reconnait** la sincérité des restes à réaliser,
- 4) **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- 5) **approuve** à l'unanimité le compte administratif 2015 du budget général par vote à scrutin public.

Votants 21 Pour 21

(Messieurs Jean FAVROT et Robert TUGEND ne participant pas au vote)

**N° 30/2016**

**OBJET : Compte administratif 2015 – budget général – Montmin -**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme DURET Evelyne, Maire-Adjoint délibère sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Robert TUGEND, Maire de Montmin ( Monsieur Le Maire sort de séance pendant la présentation du compte administratif).

Mme DURET Evelyne précise que ce compte administratif correspond à l'arrêté des comptes de la Trésorerie Publique

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- 6) **donne acte** de la présente faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		CUMULE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		45 621.15 €		27 590.35 €		73 211.50 €
Opérations de l'exercice	269 280.09 €	432 720.33 €	108 790.21 €	84 387.67 €	378 070.30 €	517 108.00 €
<b>TOTAUX</b>	269 280.09 €	478 341.48 €	108 790.21 €	111 978.02 €	378 070.30 €	590 319.5 €
Résultats de clôture		209 061.39 €		3 187.81 €		212 249.20 €

- 7) **constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs, avec indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux Crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- 8) **reconnait** la sincérité des restes à réaliser,

9) **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

10) **approuve** le compte administratif 2015 du budget général par vote à scrutin public.  
ayant donné le résultat suivant :

Votants 21 Pour 17 Contre 0 Abstentions 4 (D Sarda, B Garberoglio, N Lamarca, C Gattelet)  
(Messieurs Jean FAVROT et Robert TUGEND ne participant pas au vote)

**N° 31/2016**

**OBJET : Compte administratif 2015 – budget eau – Talloires -**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme DURET Evelyne, Maire-Adjoint délibère sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Jean FAVROT, Maire de Talloires ( Monsieur Le Maire sort de séance pendant la présentation du compte administratif).

Mme DURET Evelyne précise que ce compte administratif correspond à l'arrêté des comptes de la Trésorerie Publique

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

11) **donne acte** de la présente faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		CUMULE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		114 462.64 €		253 993.91 €		368 456.55 €
Opérations de l'exercice	269 704.38 €	386 882.82 €	184 000.28 €	63 872.69 €	453 704.66 €	450 755.51 €
TOTAUX	269 704.38 €	501 345.46 €	184 000.28 €	317 866.60 €	453 704.66 €	819 212.06 €
Résultats de clôture		231 641.08 €		133 866.32 €		365 507.40 €

12) **constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs, avec indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux Crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

13) **reconnait** la sincérité des restes à réaliser,

14) **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

15) **approuve** à l'unanimité le compte administratif 2015 du budget général par vote à scrutin public.

Votants 21 Pour 21

(Messieurs Jean FAVROT et Robert TUGEND ne participant pas au vote)

**N° 32/2016**

**OBJET : Compte administratif 2015 – budget eau – Montmin -**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme DURET Evelyne, Maire-Adjoint délibère sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Robert TUGEND, Maire de Montmin ( Monsieur Le Maire sort de séance pendant la présentation du compte administratif).

Mme DURET Evelyne précise que ce compte administratif correspond à l'arrêté des comptes de la Trésorerie Publique

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

16) **donne acte** de la présente faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		CUMULE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		13 721.59 €		23 162.98 €		36 884.57 €
Opérations de l'exercice	46 207.51 €	38 786.68 €	360 404.94 €	403 838.46 €	406 612.45 €	442 625.14 €
TOTAUX	46 207.51 €	52 508.27 €	360 404.94 €	427 001.44 €	406 612.45 €	479 509.71 €
Résultats de clôture		6 300.76 €		66 596.50 €		72 897.26 €

17) **constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs, avec indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux Crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

18) **reconnait** la sincérité des restes à réaliser,

19) **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

20) **approuve** le compte administratif 2015 du budget de la forêt par vote à scrutin public. ayant donné le résultat suivant :

Votants 21 Pour 17 Contre 0 Abstentions 4 (D Sarda, B Garberoglio, N Lamarca, C Gattelet)

(Messieurs Jean FAVROT et Robert TUGEND ne participant pas au vote)

**N° 33/2016****OBJET : Compte administratif 2015 – budget bois et forêts – Talloires -**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme DURET Evelyne, Maire-Adjoint chargé des finances délibère sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Jean FAVROT, Maire de Talloires ( Monsieur Le Maire sort de séance pendant la présentation du compte administratif).

Mme DURET Evelyne précise que ce compte administratif correspond à l'arrêté des comptes de la Trésorerie Publique.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré

21) **donne acte** de la présente faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		CUMULE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		73 547.78	17 291.38		17 291.38	73 547.78
Opérations de l'exercice	24 449.72	49 453.67	3 335.10	7 993.63	27 784.82	57 447.30
TOTAUX	24 449.72	123 001.45	20 626.46	7 993.63	45 076.20	130 995.08
Résultats de clôture		98 551.73	12 632.85			85 918.88

22) **constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs, avec indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux Crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

23) **reconnait** la sincérité des restes à réaliser,

24) **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

25) **approuve** à l'unanimité le compte administratif 2015 du budget de la forêt par vote à scrutin public.

Votants 21 Pour 21

Messieurs Jean FAVROT et Robert TUGEND ne participent pas au vote

**N° 34/2016****OBJET : Compte administratif 2015 – budget bois et forêts – Montmin -**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme DURET Evelyne, Maire-Adjoint chargé des finances délibère sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Robert TUGEND, Maire de Montmin ( Monsieur Le Maire sort de séance pendant la présentation du compte administratif).

Mme DURET Evelyne précise que ce compte administratif correspond à l'arrêté des comptes de la Trésorerie Publique.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré

26) **donne acte** de la présente faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		CUMULE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		41 957.64		13 383.90		55 341.54
Opérations de l'exercice	50 671.06	28 432.28	0	0	50 671.06	28 432.28
TOTAUX	50 671.06	70 389.92	0	13 383.90	50 671.06	83 773.82
Résultats de clôture		19 718.86				33 102.76

27) **constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs, avec indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux Crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

28) **reconnait** la sincérité des restes à réaliser,

29) **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Votants 21 Pour 17 Contre 0 Abstentions 4 (D Sarda, B Garberoglio, N Lamarca, C Gattelet)

**Messieurs Jean FAVROT et Robert TUGEND réintègrent la salle du conseil municipal. Monsieur Jean FAVROT reprend la présidence de la séance après le vote des comptes administratifs.**

**N° 35/2016**

**OBJET : Affectation de résultats 2015 – budget eau et assainissement – budget général – budget bois et forêts -**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'affecter les résultats d'exploitation de l'exercice 2015 pour les budgets de l'eau et de l'assainissement, du budget général et du budget des bois et forêts

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote à l'unanimité,

**Pour le budget général**

- **CONSTATE** que le résultat 2015 du compte administratif du budget général s'établit à 1 110 287.24 €

- **DECIDE** d'affecter ce résultat comme suit : 660 287.24 € à l'article 10682 (Réserves facultatives) et 450 000.00 € en excédent de fonctionnement (002)

#### **Pour le budget d'eau et d'assainissement**

- **CONSTATE** que le résultat 2015 du compte administratif du budget d'eau et d'assainissement s'établit à 237 941.84 €
- **DECIDE** d'affecter ce résultat comme suit : 237 941.84 € en excédent de fonctionnement (002)

#### **Pour le budget des bois et forêt**

- **CONSTATE** que le résultat 2015 du compte administratif du budget général s'établit à 118 270.59 €
- **DECIDE** d'affecter ce résultat comme suit : 118 270.59 € en excédent de fonctionnement (002)

### **N° 36/2016**

#### **OBJET : Contributions directes – Vote des taux 2016**

Monsieur Le Maire, explique au Conseil Municipal la nécessité de voter comme chaque année, les taux d'imposition des contributions directes, pour l'exercice 2016.

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition de l'année 2015 pour l'année 2016, et donc de voter les taux comme suit :

	Talloires	Montmin
- <b>Taxe d'habitation</b>	<b>13,07 %</b>	<b>14.26 %</b>
- <b>Taxe sur le foncier bâti</b>	<b>8,27 %</b>	<b>10.35%</b>
- <b>Taxe sur le foncier non bâti</b>	<b>31,18 %</b>	<b>42.81%</b>
- <b>Cotisation foncière des entreprises</b>	<b>17,45 %</b>	<b>22.40%</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
et après un vote à scrutin public,  
à l'unanimité (-1 abstention : B GARBEROGLIO)**

- **ADOPTE** les taux d'imposition 2016 comme suit :

	Talloires	Montmin
- <b>Taxe d'habitation</b>	<b>13,07 %</b>	<b>14.26 %</b>
- <b>Taxe sur le foncier bâti</b>	<b>8,27 %</b>	<b>10.35%</b>
- <b>Taxe sur le foncier non bâti</b>	<b>31,18 %</b>	<b>42.81%</b>
- <b>Cotisation foncière des entreprises</b>	<b>17,45 %</b>	<b>22.40%</b>

### **N° 37/2016**

**OBJET : Budget général 2016 – Talloires-Montmin -**

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2016 du Budget Général, à savoir :

Compte	Libellé	Propositions globales
<b>TOTAL Dépenses</b>		<b>1 867 395.24 €</b>
001	Solde d'exécution sect invest	266 514.58
16	Remboursement d'emprunts et de dettes	525 000.00
20	Immobilisation incoporelles	16 594.16
21	Immobilisations corporelles	17 000.00
23	Immobilisations en cours	1 009 286.50
040	Op ordre entre sections	33 000.00
<b>TOTAL Recettes</b>		<b>1 867 395.24 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	793 160.00
10	dotations	824 435.24
13	subventions	84 800.00
28	amortissement des immobilisations	165 000.00

## VUE D'ENSEMBLE Section d'investissement

Compte	Libellé	Propositions globales
<b>TOTAL Dépenses</b>		<b>3 515 946.00 €</b>
022	Dépenses imprévues	103 885.00
011	Charges à caractère général	870 800.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	925 345.00
014	Atténuation charges	378 184.00
023	Virement à la section d'investissement	793 160.00
65	Autres charges de gestion courante	176 872.00
66	Charges financières	107 700.00
67	Charges exceptionnelles	0
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	165 000.00
<b>TOTAL Recettes</b>		<b>3 515 946.00 €</b>
002	Excédent fonctionnement	450 000.00
013	Atténuation de charges	42 000.00
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	284 452.00
73	Impôt et taxes	1 612 149.00
74	Dotation et Participations	766 845.00
75	Autres produits de gestion courante	327 500.00
76	Produits financiers	0
042		33 000.00

## VUE D'ENSEMBLE Section de fonctionnement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote ayant donné le résultat suivant :

POUR 20 CONTRE 1 (B. Garberoglio)

ABSTENTIONS 2 (D.Sarda, N.Carel-Lamarca)

-**ADOpte** le budget Primitif 2016 du Budget Général tel que décrit ci-dessus.

**N° 38/2016**

**OBJET : Budget eau et assainissement 2016 – Talloires-Montmin -**

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2016 du Budget de l'eau et de l'assainissement, à savoir :

**INVESTISSEMENT**

040	Amortissements	18 000.00
16	Emprunts et dettes	20 000.00
21	immobilisations corporelles	214 807.13
23	Immobilisations en cours	285 655.69
<b>TOTAL des dépenses</b>		<b>538 462.82 €</b>

001	excédent	200 462.82
021	Virement de la section de fonctionnement	159 000.00
10	Dotation fonds divers et réserves	109 000.00
28	Amortissements	70 000.00
<b>TOTAL des recettes</b>		<b>538 462.82 €</b>

**EXPLOITATION**

011	Charges de gestion	258 991.84
012	Charges de personnel	42 000.00
014	atténuation produits	5 650.00
023	Virement à la section d'investissement	159 000.00
65	Autres charges de gestion courante	37 000.00
66	Charges financières	7 300.00
67	Charges Exceptionnelles	6 000.00
68	Amortissements	70 000.00
<b>TOTAL des dépenses</b>		<b>585 941.84 €</b>

002	Résultat de fonctionnement reporté	237 941.84
70	Produits de gestion courante	330 000.00
042	amortis sur subventions	18 000.00
<b>Total des recettes</b>		<b>585 941.84 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote ayant donné le résultat suivant :

Votants 23

POUR 21

ABSTENTIONS 2 (D.Sarda, N.Carel-Lamarca)

- **ADOpte** le budget Primitif 2016 du service de l'eau et de l'assainissement tel que décrit ci-dessus.

**N° 39/2016****OBJET : Budget bois et forêts 2016 – Talloires-Montmin -**

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2016 du service bois et forêt ainsi

**INVESTISSEMENT**

16	Emprunts et dettes	600.00
040	amortissements	2 800.00
23	Immobilisations en cours	39 343.05
<b>TOTAL des dépenses</b>		<b>42 743.05 €</b>

001	solde execution	751.05
021	Virement de la section de fonctionnement	14 780.00
13	Subvention	19 212.00
040	Amortissement	8 000.00
<b>TOTAL des recettes</b>		<b>42 743.05 €</b>

**EXPLOITATION**

011	Charges de gestion	118 286.59
66	charges financieres	4.00
023	Virement à la section d'investissement	14 780.00
042	Amortissement	8 000.00
<b>TOTAL des dépenses</b>		<b>141 070.59 €</b>

70	Produits de gestion courante	20 000.00
042	amortissements	2 800.00
002	Excédent reporté	118 270.59
<b>Total des recettes</b>		<b>141 070.59 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote à l'unanimité

(Votants 23 Pour 23)

- **ADOpte** le budget Primitif 2016 du budget des bois et forêt tel que décrit ci-dessus.

**N° 40/2016****OBJET : Autorisation de signer une convention de financement avec le SMDEA / Renouvellement AEP / Balmettes -**

Par courrier du 18/02/2016, le SMDEA nous informe de l'attribution des subventions accordées pour ce programme par l'Agence de l'Eau et par le Département pour un montant global de 170 500 €.

Une convention de financement est donc proposée à la commune avec le SMDEA et le conseil municipal est appelé à délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer ce document.

**en conséquence, après,  
en avoir délibéré,**

*Talloires-Montmin séance du Conseil Municipal du 24 mars 2016*

**le Conseil Municipal à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, la convention de financement avec le SMDEA portant sur les travaux d'adduction d'eau potable (AEP / secteur de Balmettes).

**N° 41/2016**

**OBJET : Demande de création d'une agence postale -**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la concertation menée avec la poste pour la création d'une agence postale communale qui permettrait de conserver une présence postale et maintenir une offre de services répondant aux besoins des habitants avec notamment un élargissement des horaires d'ouverture.

Dans un premier temps, et afin d'officialiser la procédure, il est nécessaire que le Conseil Municipal se détermine sur le principe et formalise officiellement la demande de création d'une agence postale.

**en conséquence, après,  
en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal à l'unanimité,**

**EMET** un avis favorable pour la création d'une agence postale dans le bourg de Talloires.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à poursuivre la négociation avec la poste pour la mise en place de cette agence postale.

**N° 42/2016**

**OBJET : Convention d'adhésion à l'assurance chômage – Commune nouvelle -**

Compte tenu de la création de la commune nouvelle « Talloires-Montmin » au 01/01/2016, il est nécessaire de procéder à une « nouvelle » adhésion par la signature d'un contrat avec l'URSSAF pour une durée de six ans, renouvelable par tacite reconduction.

**en conséquence, après,  
en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention d'adhésion à l'assurance chômage avec l'URSSAF avec effet au 01/01/2016.

**N° 43/2016**

**OBJET : Présentation au Conseil Municipal du rapport d'activités 2014 de la SAMETT -**

Conformément à la réglementation, présentation est faite du rapport d'activités 2014 et ses principaux indicateurs financiers de la SAMETT.

**en conséquence, après,  
en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal,**

**PREND ACTE** de cette présentation.

<b>N° 44/2016</b> <b>OBJET : Adhésion au CNAS -</b>
--

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la commune de Talloires-Montmin.

***Vu l'article 70 de la loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale selon lequel :*** « l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale ou le conseil d'administration d'un établissement public local détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article 9 de la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre ».

***Vu l'article 71 de la loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale*** qui vient compléter la liste des dépenses obligatoires fixée par le code général des collectivités territoriales en prévoyant que les dépenses afférentes aux prestations sociales ont un caractère obligatoire pour les communes, les conseils généraux et les conseils régionaux.

***Vu l'article 25 de la loi N° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale :*** les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.

Considérant les différentes possibilités de mise en œuvre d'une Action Sociale de qualité et répondant aux différents besoins que les agents pourraient rencontrer, tout en contenant la dépense dans une limite compatible avec les possibilités du budget,

Considérant la proposition du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS), association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet

1967, dont le siège est situé Immeuble Galaxie, 10 bis parc Ariane 1, CS 30406, 78284 Guyancourt Cedex.

Considérant que la commune de Montmin est déjà adhérente,

Considérant que le CNAS est un organisme national qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

Qu'à cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations : aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques réduction... qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

**Monsieur le Maire** donne lecture à l'assemblée du Règlement « les prestations – modalités pratiques » du CNAS fixant les différentes prestations du CNAS, leurs conditions d'attribution et leurs montants.

Après en avoir délibéré et afin de satisfaire aux obligations légales fixées par les articles ci-avant, et de se doter d'un nouvel outil renforçant la reconnaissance des salariés et l'attractivité de la collectivité,

**le conseil municipal décide :**

**1°) de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérent au CNAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,**

et autorise en conséquence Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS.

**2°) Cette adhésion étant renouvelée annuellement par tacite reconduction, l'organe délibérant accepte de verser au CNAS** une cotisation évolutive et correspondant au mode de calcul suivant :

**(nombre de bénéficiaires actifs et/ou retraités indiqués sur les listes) x  
(la cotisation par bénéficiaires actifs et/ou retraités)**

**3°) de désigner Mr Bernard HOFFMANN, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.**

**N° 45/2016**

**OBJET : Produit des amendes de police – Demande d'aides financières – Opérations liées à la sécurité -**

Afin de pouvoir formaliser les demandes de subventions correspondantes, liées au produit des amendes de police, Monsieur le Maire propose deux opérations possibles telles que :

- L'installation sur la commune de deux radars pédagogiques,
- L'aménagement des abords de l'école publique dans le bourg de Talloires.

**en conséquence, après,  
en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les aides financières correspondantes.

**FIN de la séance : 21 h 38.**